

Dans le cadre de l'application des nouvelles exigences de la LOB, et à l'occasion de la transmission des documents annexes de la loi de finance de 2020, les unités GBO sectorielles se sont engagées dans un processus d'amélioration de la qualité des projets annuel de performance –un processus qui se veut évolutif et progressif.

Les travaux sur la déclinaison de la performance des programmes ont été une occasion de relancer de nouveau la révision des cadres de performance au niveau de la plupart des ministères conformément à la démarche énoncée au niveau de la note de doctrine en la matière.

A cet effet, tous les ministères ont bénéficié de l'assistance technique de la part de l'unité centrale ainsi que les experts d'Expertise France et ceci via des réunions techniques ou via des missions sur la déclinaison de la performance des programmes.

En continuité avec les missions organisées depuis avril 2019 en la matière au profit de l'ensemble des ministères, une mission s'est déroulée le **19 et le 20 septembre** pour trois ministères à savoir **ministère du tourisme et de l'artisanat, le ministère des affaires sociales et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique** au siège de leur département respectif.

Des échanges fructueux sur les avancées de ces trois départements sur la déclinaison de la performance de leurs programmes ont eu lieu lors des réunions tenues à ce sujet et qui ont abouti à des propositions et des pistes d'amélioration de leur projet.

A l'issue de l'ensemble de ces missions, la plupart des ministères se sont engagés sur l'amélioration de leur cadre de performance des programmes qui sera formalisé à travers le PAP 2020. Le reste des travaux portant sur la mise en œuvre de la performance sera formalisé via la charte de gestion qui est en cours d'expérimentation.